



ASSOCIATION DES RETRAITES ET PRERETRAITES FORCE OUVRIERE
DE SAINT-NAZAIRE ET SA REGION

MAISON DES SYNDICATS (4^e ETAGE) 4, Rue François MARCEAU 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02.40.22.52.35 - Fax : 02.40.22.15.04

Site internet : <http://retraitesforceouvriere.jimdo.com>

Mail : retraites.ul.forceouvriere.nz@orange.fr



Mobilisation des retraités FO/CGT/CFTC/FSU du 31 Mars 2021

Prise de parole « Santé »

par FORCE OUVRIERE (Jean-Marc PEREZ)

Depuis des années notre intersyndicale d'organisations de retraités CGT, FO, CFTC et FSU de Saint-Nazaire soutient les soignants, qui, bien avant l'apparition de la Covid-19, se battent pour la création de postes et de lits.

Tous les soirs, les médias à la suite des ministres, expliquent que les hôpitaux sont saturés. **Mais qui les a saturés ?**

100°000 lits ont été supprimés par les gouvernements successifs depuis 20 ans !

Dans son rapport annuel rendu le 18 mars 2021, la Cour des comptes pointe du doigt la **disparition de 21°020 lits entre 2013 et 2019 ; 7500 lits ont été supprimés en 2018 et 2019. Voilà la réalité !**

La Cour des comptes précise que le taux d'équipement en lits de réanimation est passé de **44** pour 100°000 habitants en **2013** à **37** pour 100°000 en **2019. C'est cela la réalité !**

C'est ce gouvernement et ceux qui l'ont précédé qui sont responsables de la situation de nos hôpitaux. En mars 2020, notre pays alignait 5°000 lits de réanimation quand l'Allemagne en avait 27°000 !

Qu'a fait le gouvernement depuis mars 2020 ?

↳ **A-t-il créé des lits d'hospitalisation ? Absolument pas !**

↳ **Ont-ils recruté et formé du personnel ? Ont-ils créé des postes de médecins réanimateurs ? Ont-ils ré-ouvert des structures qu'ils avaient fermées ?**

Absolument pas ! Pire, ils ont encore supprimé des lits et des postes de soignants !

Le 25 mars 2021, le ministre de la Santé a expliqué que le gouvernement créerait 2°200 lits de réanimation ... **en déprogrammant 80% des interventions chirurgicales. Encore un mensonge : il ne crée rien du tout !**

Le Président de la ligue contre le cancer, Axel Kahn constate un recul de 23% des diagnostics de cancers ce qui, selon lui, signifie 100°000 cancers non diagnostiqués en 2020.

Cette situation a nécessairement des conséquences sur la santé des retraités.

Le confinement, la limitation extrême des liens sociaux, la fermeture des lieux de culture ont nécessairement des conséquences sur la santé de la population en général, des retraités en particulier.

Notre intersyndicale départementale s'est indignée en mars 2020 de la situation dans les EHPAD et est intervenue dès le 6 avril 2020 auprès du Préfet, de la Direction de l'ARS, du Conseil Général **pour exiger** :

- ↪ **que toutes les protections soient garanties aux retraités comme au personnel en établissement comme à domicile,**
- ↪ **que les résidents dont l'état de santé le nécessitait soient admis à l'hôpital sans discrimination sur l'âge.**

La Direction de l'ARS n'a pas daigné nous répondre ! Quel mépris pour les retraités !

Tous les soirs, on nous explique qu'il y a tant de millions de personnes qui se sont fait vacciner.

Mais la réalité, les retraités le savent bien, c'est que :

- ↪ **pour ceux qui veulent se faire vacciner, c'est la croix et la bannière,**
- ↪ **pour avoir un rendez-vous, ce sont des heures passées sans succès devant l'ordinateur ou le téléphone, parce que DES VACCINS, ils n'en n'ont pas !!!**

Le 1^{er} Février 2021 notre intersyndicale départementale a écrit au Directeur de l'ARS pour exiger un accès rapide à la vaccination pour tous ceux qui le demandent. Là encore aucune réponse !

En revanche ce gouvernement n'est pas confiné lui, pour continuer ses mauvais coups contre notre sécurité sociale, nos libertés individuelles et collectives, nos acquis sociaux.

Mais nous sommes là, debout ce matin, POUR EXIGER :

- ↪ **Arrêt immédiat des fermetures de lits, de postes et de services dans les structures hospitalières**
- ↪ **Réouvertures des lits et services nécessaires pour soigner la population**
- ↪ **Recrutement de personnels qualifiés et correctement rémunérés dans tous les services de santé et en EHPAD**
- ↪ **Prise en charge à 100% de la dépendance par la branche Maladie de la Sécurité Sociale !**